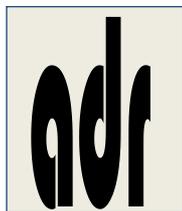




L'ECHO RHODANIEN



Le journal de l'Alliance des Rhodaniens

Pour une vision globale de
l'entité fluviale Rhône-Saône



Alliance des
Rhodaniens

Siège : 1 bis, rue de Dole
69007 LYON

n° 57 - février 2020

Sommaire

- Page 1 ➤ Le mot du président.
- Pages 2 à 5 ➤ Colloque de Serrières.
- Page 6. ➤ Concession CNR.
- Page 7 ➤ Portrait d'un grand Rhodanien.
- Page 8 ➤ A vos agendas !
Programme des activités.
- Adhésions.
- Conseil d'administration.
- Contacts.

LE MOT DU PRÉSIDENT



Initiatives en faveur du patrimoine rhodanien : du foisonnement à la convergence des engagements.

Depuis quelques mois et après des années de morosité en matière de promotion du patrimoine rhodanien, nous constatons avec bonheur un foisonnement d'initiatives :

- les Amis du Musée des Mariniers du Rhône ont pris un nouvel essor pour valoriser le Musée, et plus largement la culture rhodanienne, comme l'a montré le colloque fort réussi du 23 novembre 2019, coorganisé avec l'Alliance des Rhodaniens et la commune ;
- l'engagement du musée Gadagne, musée historique de Lyon, à l'ouverture d'un étage complet (300 m²) sur Lyon et ses fleuves, à partir de novembre 2020 ;
- la réouverture du musée Arlaten en Arles ;
- l'engagement de la Fondation régionale du patrimoine pour aider Valence à réhabiliter le toueur Ardèche, épave abandonnée depuis si longtemps ;
- le projet de L'Alliance des Rhodaniens, Promofluvia, Les Amis du Musée des Mariniers du Rhône pour une exposition de référence et de synthèse sur la navigation rhodanienne des origines à nos jours ;
- le thème du Pardon des Mariniers de Lyon 2020, consacré aux traditions batelières ;
- le projet de spectacle son et lumière de juillet 2021 à Lyon sur Lyon, le fleuve et l'Europe ;
- la préparation d'un ouvrage illustré et de haut niveau sur le thème du Rhône et St. Nicolas, ce saint patron des voyageurs qui constitue un mythe fondateur à l'échelle de l'Europe ;
- l'action de Cap sur le Rhône pour fédérer les lieux de patrimoine à l'aide d'un site Internet ou de minifilms (*capsules*).

En ce début d'année 2020, nous ne pouvons que former le vœu que toutes ces initiatives voient le jour dans la cohérence et la conjugaison des efforts des porteurs de projets d'abord, des contributeurs publics et privés ensuite.

Michel Raffin

Colloque de Serrières : *Deux siècles de batellerie sur l'axe Saône-Rhône* 23 novembre 2019, mairie de Serrières – sur – Rhône



Les Amis du Musée des Mariniers, l'Alliance des Rhodaniens et la commune de Serrières organisaient le 23 novembre 2019 un colloque sur les deux derniers siècles de batellerie sur l'axe Rhône-Saône.

L'année 2019 était en effet digne d'être fêtée en raison des 100 ans de la création du Musée, des 80 ans de son installation dans l'église St. Sornin et des 150 ans de la naissance de Gustave Tournier.

Le 22 juin dernier déjà, Serrières était en fête : les Amis du Musée des Mariniers célébraient le Rhône selon une formule inspirée par Gustave Tournier, né à Serrières voici 150 ans et fondateur de l'Union Générale des Rhodaniens. Ce fut l'occasion d'un défilé costumé, d'une exposition de dessins d'enfants et d'animations multiples (joutes, combats à l'épée à la mode médiévale, spectacle poétique *Le Rhône de rivages en visages* (voir L'Echo Rhodanien n° 56).



Le mot d'accueil du maire, M. Laurent Torgue

Dans l'esprit de Gustave Tournier, une fête du Rhône était toujours accompagnée de son congrès, d'où le colloque du 23 novembre qui fit salle comble avec plus de 60 participants dans la salle de la Mairie. Les organisateurs avaient souhaité traiter la période suivant celle du halage, traditionnellement abordée par le Musée. Ils avaient également choisi de ne pas se limiter à une rétrospective, mais d'apporter des témoignages d'entreprises de transport fluvial et d'éclairer l'avenir à travers des innovations toujours à l'œuvre, conformément à une tradition bien établie dans la batellerie rhodanienne.

Une multitude de regards croisés sur la batellerie devaient ainsi captiver l'attention du public venu parfois d'assez loin (région lyonnaise notamment, et Suisse) durant une journée intense et particulièrement conviviale. Ce colloque était soutenu par la Région Auvergne Rhône Alpes, la Compagnie Nationale du Rhône et la Société Delmonico-Dorel. Il était coordonné par Gérard Carret



Nadine Guigard

et Michel Raffin, administrateurs des Amis du Musée et par ailleurs impliqués dans l'Alliance des Rhodaniens.

Après le mot d'accueil du maire Laurent Torgue, Mme Michèle Victory, députée de l'Ardèche, inaugura la séance.

Au terme de huit interventions toutes fort riches s'enchaînant au fil de la journée, une table ronde réunissait Laurent Torgue, Bernard Lesueur, auteur de fort nombreux ouvrages sur l'histoire de la batellerie française, Jean-Bernard Nuiry, président de la Fondation Régionale du Patrimoine, Daniel Breyse, président des Amis du Musée, Gérard Carret et Michel Raffin, coorganisateur, ce dernier également président de L'Alliance des Rhodaniens.

Cette table ronde soulignait combien le patrimoine fluvial, et notamment muséal, est essentiel aujourd'hui pour comprendre le fleuve et éclairer les riverains sur leur avenir. Le contexte semble de prime abord difficile, marqué depuis quelques années par plusieurs fermetures de lieux de patrimoine à l'échelle régionale (ex : Maison du fleuve Rhône à Givors, Escale Haut-Rhône à Brégnier-Cordon), ou nationale.

Mais des lueurs d'espoir apparaissent :

- décision du Musée Gadagne, musée historique de Lyon, de consacrer pas moins de 300 m² à une exposition pérenne sur les fleuves à partir de 2021 ;
- nouvelle chance de valoriser enfin le toueur Ardèche abandonné à Valence depuis des décennies, grâce à l'action de la Fondation Régionale du Patrimoine et de la Ville de Valence ;
- éloignement (temporaire ?) de la crainte de dispersion des collections du musée Escale Haut-Rhône ;
- ... enfin le succès du Colloque et leur dynamisme propre ouvrent aux Amis du Musée

des Mariniers un horizon nouveau, dépassant difficultés budgétaires ou vaines querelles.

Cette journée studieuse s'achève avec la remise officielle des nouvelles collections acquises par le Musée à la commune de Serrières.

Les Actes de ce Colloque sont en cours de préparation ; ils seront édités courant 2020 par les *Editions de Saint-Sornin*, abritées par l'Association des Amis du Musée de Serrières ; il ne revient donc pas ici d'en faire un compte rendu exhaustif, mais seulement de retracer les grandes lignes des interventions :

1. Gérard Carret : *Entre fiction et patrimoine, quelques éléments marquants de littérature romanesque.*

Une approche bibliographique inédite regroupant les bases de données, les cartes, les fiches, les récits de fiction, la littérature scientifique.

2. Bernard Lesueur : *Action culturelle et pédagogie muséale sur les fleuves de France.*

C'est Serrières qui ouvrit la voie en France pour créer un musée fluvial de site en août 1909, dans ce qui fut hôpital jusqu'en 1939. A l'origine de l'initiative, Jules Roche, maire de Serrières de 1888 à 1923, député durant 38 ans et ministre en 1890-92. L'hôpital devenant insalubre, c'est Isidore Cuminal, sénateur et maire de 1935 à 1938 qui fit désacraliser l'ancienne église St. Sornin en 1935 et y fit déposer en 1939 les collections du Musée.

Après des années de dégradation du bâtiment, les travaux de restauration tant attendus interviennent et la chapelle ouvre à nouveau en 2003 avec ses peintures murales des XVI^{ème} – XVII^{ème} siècles, oubliées sous le crépi.

Il faudra attendre 1962 pour qu'ouvre en France le second musée fluvial, à Châteauneuf-sur-Loire. Le mouvement était dès lors lancé et on dénombre aujourd'hui 20 établissements rhodaniens et 80 en France qui consacrent au fleuve tout ou partie de leurs collections. Certains de ces établissements sont des bateaux, tous sont initiés par des passionnés organisés le plus souvent en associations locales. La dynamique se développe alors ou bien se trouve démentie, comme on le constate avec la fermeture déplorable de la Maison du fleuve Rhône à Givors, du musée de Brégnier-Cordon ou encore l'agonie du toueur Ardèche à Valence.



Une vue de la salle

3. Martine Guigard : *Valorisation des patrimoines rhodaniens avec Cap sur le Rhône.*

Cap sur le Rhône avait été créé en 2007 par l'ethnopôle de Givors et a à son actif une étude de mise en tourisme, un guide de découverte, une exposition, des formations de guide-conférencier, une mise en réseau des lieux de patrimoine rhodanien, jusqu'à la disparition en 2014 de la Maison du Fleuve Rhône. L'action allait être reprise par une association qui a mené plusieurs réalisations (cartes, carnet de voyage pour les enfants, site Internet et poursuit plusieurs projets, notamment de petits films vidéo (« capsules »).

4. Dominique Dorel : *Delmonico Dorel et le fleuve : une relation durable.*

L'intervenant narre l'histoire de l'entreprise familiale de granulats employant aujourd'hui 250 personnes et dont l'ADN est largement enfoui dans le Rhône à travers l'activité portuaire (Sablons, Lyon, Beauchastel) ou l'exploitation de plusieurs bateaux, dont un convoi poussé de grande taille construit à Rotterdam. A la base de l'entreprise, une passion ouverte sur le Rhône avec un souci de développement durable et écocitoyen.

5. Cécile COHAS (VNF) et Mathieu Blanc (CFT) : *Quelles innovations pour la batellerie rhodanienne de demain ?*

Une large part de l'exposé est consacrée à l'innovation énergétique dans les bateaux. CFT espère mettre en service en mars 2020 un pousseur rhodanien qui serait le premier homologué EMNR en Europe avec une propulsion électrohydrogène permettant de réduire les émissions du même ordre de grandeur que pour les poids lourds de norme Euro VI, norme en place depuis plusieurs années. Par ailleurs, des mesures sont en cours pour répondre aux obligations des zones à faibles émissions dans les grandes

villes à l'aide d'un carburant de synthèse non soufré de type GTL (gaz to liquid). Des efforts sont en cours de développement, notamment pour réduire les émissions des bateaux à quai.

La CNR développe aussi des bornes électriques à fort ampérage (1000 A) pour les paquebots.

6. Michel Raffin : *Les origines régionales du modèle Rhône d'un aménagement global à buts multiples, par Michel Raffin*

[Est présentée ici la synthèse d'une communication au colloque du 23 novembre (version longue) puis aux rencontres régionales de la CNR le 25 novembre à St. Maurice l'Exil (version courte). Le texte intégral sera publié dans les Actes du Colloque.]

Les statuts de l'Alliance des Rhodaniens inscrivent l'association dans l'esprit de la loi du Rhône du 27 mai 1921 et de la vision globale portée alors par les collectivités économiques et politiques riveraines du fleuve.

Cette loi soutenait deux notions :

- un aménagement au triple point de vue de la navigation et de l'irrigation, toutes deux non rentables, et de la force hydraulique, rentable. On parlerait de nos jours de développement durable dans ce souci de vision globale ;

- une concession unique sur un fleuve, modèle repris seulement aux Etats-Unis par F. Roosevelt pour aménager la Tennessee et l'Ohio.

Portée au sortir de la première guerre mondiale par deux Rhodaniens, Léon Perrier et Edouard Herriot, cette loi trouve ses racines beaucoup plus tôt et a donné lieu à la création d'un outil, la CNR.

Il convient de se remémorer les enjeux économiques du Rhône à la fin du XIX^{ème} siècle :

- la navigation ;

Jusqu'en 1856, la navigation à vapeur avait été conquérante, le chemin de fer n'étant considéré que comme un appoint dans les gares d'eau. Une ordonnance royale de 1835 affirmait par ailleurs la suprématie de la navigation sur les autres usages du fleuve. Mais la jonction PLM en 1856 porte un coup terrible à la navigation. Pour échapper aux tarifs monopolistiques du chemin de fer il faut donc aménager le fleuve. Après quelques erreurs, le Service de Navigation trouve une solution avec la méthode Girardon des digues submersibles et des épis noyés plongeants. Mais des mauvais passages demeurent et la

fiabilité reste insuffisante ; on imagine des canaux latéraux qu'on ne sait pas financer.

- l'agriculture ;



Après la crise de la pébrine dévastant les mûriers pour les vers à soie, le phylloxera, un puceron américain, s'introduit dans les vignes du Sud puis dans toute l'Europe. Pour le combattre, il faudrait noyer l'insecte par l'eau. A partir de 1875, Aristide Dumont propose un canal latéral, modifié à sept reprises pour préserver la navigation dominante ; un canal espéré mais jamais réalisé, ...

C'est un projet local à Caluire-Villeurbanne qui livre une clé du problème :

Comme l'ordonnance royale de 1835 bloquait aussi les projets énergétiques sur le Rhône, Jean

-François Raclet trouve en 1888 l'astuce pour s'attacher les partisans de la navigation : il conçoit à Cusset-Jonage le premier aménagement mixte financé par la force hydroélectrique très attendue par l'industrie et la finance lyonnaises.

Port de logistique de granulats à Sablons (CNR)

(document Delmonico Dorel)



La table ronde finale

Henri Girardon, chef du service spécial de navigation, et le Gouvernement comprennent aussi l'intérêt de prendre la main sur le secteur électrique émergent, à tel point qu'une loi spéciale à cet aménagement est votée le 9 juillet 1892 : c'est la première loi de concession d'Etat pour mettre en valeur un fleuve par une société privée avec mission de service public.

En 1898 germe l'idée de généraliser la méthode d'aménagement mixte sur l'ensemble du Rhône en le finançant par l'énergie sans recours au contribuable.

Une trilogie d'acteurs porte le projet :

- les ingénieurs du service spécial du Rhône, d'abord, avec Henri Girardon, son chef, qui initie l'idée, et L. Soulayre qui imagine les futurs aménagements types de la CNR ;

- les chambres de commerce du Sud-Est qui créent à Lyon en mai 1899 l'Office des Transports, outil de promotion du projet.

- les élus départementaux réunis le 2 janvier 1901 pour créer un outil d'appui sous forme d'une commission interdépartementale.

Mais jusqu'à la première guerre mondiale, les départements ministériels, jaloux de leurs prérogatives, restent sourds aux demandes de conciliation des intérêts.

La loi de 1892 est oubliée et le Gouvernement laisse l'initiative au secteur privé intéressé à l'énergie, la Ville de Paris développant un projet d'utilisation du courant de Génissiat à son seul profit, sans un regard pour les projets régionaux. Quant aux ministères en charge de la navigation ou de l'irrigation, ils reviennent aux chimères des canaux latéraux.

Seuls les élus locaux, d'ordinaire prompts à se quereller, ont finalement une vision d'intérêt général.

La première guerre mondiale est le tournant qui remet en scène la houille blanche, dernier recours après la perte des houillères du Nord.

L'Etat reprend la main sur le dossier de l'énergie et c'est alors qu'un député de Grenoble natif de Serrières, Léon Perrier, est appelé à rapporter une loi sur un nouveau régime des concessions hydroélectriques. Cette loi, il souhaite la décliner au niveau régional et l'élargir pour porter une des premières lois d'aménagement du territoire, la loi du Rhône du 27 mai 1921. Convaincu par l'expérience vécue à Jonage, il est régionaliste et réfute l'idée d'équiper seulement les secteurs à plus forte pente, rentables, et prône un modèle favorable aux collectivités locales, avec un Etat garant, ce qui lui permet de se concilier les

jacobins. Devenu l'acteur principal au sein des élus locaux, il est rejoint en 1918 par Edouard Herriot.

A l'issue de la loi de 1921, la création de la CNR prendra toutefois encore 12 ans ; l'action inlassable de Léon Perrier et celle des CCI ou encore de l'Union Générale des Rhodaniens portée par Gustave Tournier, natif également de Serrières, seront essentielles. Le dernier acte interviendra en 1933 grâce à l'appui d'un autre Rhodanien, originaire du Vaucluse, Edouard Daladier, devenu ministre puis président du Conseil.

7. Gilles Armani : *Changements et continuité dans la batellerie rhodanienne : ethnographie d'une profession singulière.*

Le métier de marinier est abordé dans tous ses aspects : place de la famille, apprentissage, fret, modernisation de la flotte, assimilation des règles de sécurité, ...

8. Bernard Lesueur : *Modèle saôzien et modèle rhodanien de batellerie.*

Après les périodes des batelleries traditionnelles de bassin, vient fin XVIIIe le temps de la canalisation et des aménagements, sauf sur le Rhône aménagé à courant libre seulement à la fin du XIX^{ème}, avant les travaux de la CNR après 1950.

Une intervention de Jean-Baptiste Hild, consacrée à la vie de ses parents mariniers a dû être annulée en raison des intempéries dans le Vaucluse, mais sera présentée dans les Actes du colloque.



Panneaux d'exposition installés à l'occasion du colloque

Prolongation de la concession du Rhône à la CNR

Position de l'Alliance des Rhodaniens arrêtée en conseil d'administration le 4 janvier 2020 :

L'Etat tire les enseignements de la concertation... mais n'oublie pas de se servir !

Après la concertation menée du 19 avril au 19 juin 2019, à laquelle l'Alliance des Rhodaniens a contribué (voir cahier d'acteurs n°3 sur le site internet <http://www.prolongation-rhone.fr>), le ministère de la transition écologique et solidaire, maître d'ouvrage, a produit sa réponse sur le même site en octobre dernier.

L'Etat confirme son souhait de prolonger la concession à la CNR jusqu'en 2041 ; il précise que « tout en s'inscrivant dans la continuité des missions actuelles, l'Etat souhaite inscrire dans le projet de prolongation de la concession un programme de travaux, une actualisation du schéma directeur, une redevance variable basée sur les prix de marché de l'électricité et une extension du périmètre considéré ».

Il prend des engagements relatifs à la neutralité économique, à la gouvernance, au nouvel ouvrage de St. Romain-de-Jalionas, à l'agriculture, à la navigation, à l'environnement.

Reste à attendre désormais :

- l'évaluation environnementale stratégique ;
- le cahier des charges général et le schéma directeur révisés qui devront être soumis à la consultation du public.

C'est alors seulement que le Conseil d'Etat devra se prononcer sur le cahier des charges et le futur schéma directeur ; fin 2020 ?

Les engagements de l'Etat répondent globalement aux attentes des Rhodaniens sur les missions assignées à la CNR, malgré quelques inquiétudes en matière de navigation à l'amont de LYON...

Concernant l'agriculture, est reconnu l'intérêt d'accompagner la profession agricole pour concilier une gestion économe de l'eau avec une viabilité des exploitations, dans une période à venir de réduction de la ressource en eau et de variabilité des débits.

Concernant l'environnement, il est pris acte d'une décision assez équilibrée de renoncer à des projets de micro-centrales à l'amont de Lyon, mais d'étudier de nouveaux équipements de seuil en aval.

En matière de navigation, est à noter l'engagement d'une prise en compte et d'une intégration des acteurs locaux dans la préparation des documents-cadres de développement du transport fluvial. Prenant acte qu'une continuité de navigation n'est pas écartée pour l'aménagement éventuel de St. Romain-de-Jalionas, dont la décision de réalisation ou non doit intervenir *au plus tard en 2024*, il est regrettable qu'elle ne sera qu'*examinée dans un deuxième temps* non déterminé. Conformément au vœu qu'elle a adopté lors de son assemblée générale de Villebois en 2018, l'Alliance des Rhodaniens demeurera très attentive à la mise en œuvre d'une continuité de la navigation sur le Haut Rhône, notamment à travers la rédaction du schéma directeur et des plans pluriannuels quinquennaux.

... Mais le jacobinisme n'est pas mort, tout au contraire ...

Dans ses dispositions relatives à la neutralité économique (principe normal et admis par tous pour respecter les règles d'équité au titre des aides d'Etat), l'Etat met en place comme prévu une redevance variable sur le chiffre d'affaires de CNR. Le barème en est proposé en page 8 du rapport ministériel.

D'un certain point de vue, lorsque le prix de marché de l'électricité est inférieur à 26,5 € / Mwh, le taux appliqué à 10% du chiffre d'affaires est plus raisonnable que celui en vigueur aujourd'hui à 24% quelle que soit la recette de CNR.

Mais si les prix augmentent, le barème proposé est choquant du fait que le taux devient alors rapidement confiscatoire. Ainsi, si le prix de marché atteint un prix moyen de 50 €/Mwh, le taux applicable est de 60% ; et s'il dépasse 80 €/Mwh, c'est 80 % du chiffre d'affaires de CNR qui est versé dans les caisses de Bercy, sans obligation aucune de la part de l'Etat !

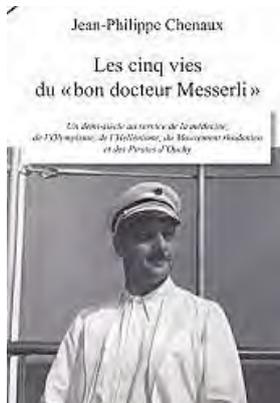
Où est passé l'esprit de la loi du Rhône portée par Léon Perrier et Edouard Herriot, accordant certes à l'Etat un rôle de garant, mais reconnaissant surtout un service prioritaire aux collectivités rhodaniennes ?

Des plans pluriannuels quinquennaux succédant aux actuelles missions d'intérêt général, ainsi que la réunion d'un nouveau comité consultatif pour en débattre, sont bien prévus, mais l'Etat annonce aussi un renforcement de son rôle dans la gouvernance. Redirigera-t-il vers les Rhodaniens, comme il peut toujours en décider, les dépenses permises par la rente du Rhône dérogée le cas échéant ?

On peut en douter. Nous ne demandons qu'à voir levé notre pessimisme... et nous demandons à siéger dans le comité consultatif en qualité de « partie prenante ».

Portrait d'un grand Rhodanien : Francis - Marius Messerli (1888-1975)

Compte rendu d'ouvrage : Jean-Philippe Chenaux, *Les cinq vies du bon docteur Messerli. Un demi-siècle au service de la médecine, de l'olympisme, de l'hellénisme, du mouvement rhodanien et des Pirates d'Ouchy* - Editions Favre, Lausanne, 2019.



Les participants au voyage 2018 aux sources du Rhône ont conservé un souvenir mémorable de leur traversée du Léman à bord de La Vaudoise, en compagnie de la Confrérie des Pirates d'Ouchy.

Jean-Philippe Chenaux vient de publier un livre fort à propos puisque consacré au docteur François-Marius Messerli, père fondateur et Grand Patron de la Confrérie des Pirates d'Ouchy, et coanimateur du Mouvement Rhodanien, entre autres fonctions.

Le docteur Messerli était en fait un Vaudois hors du commun, à l'activité débordante, conjuguant pas moins de cinq vies, de 1888 à 1975 :

- **médecin-hygiéniste**, docteur en médecine de l'Université de Lausanne, lauréat de l'Académie de Médecine de Paris, il est médecin-chef du Service d'Hygiène de la Ville de Lausanne de 1917 à 1953. On lui doit l'assainissement de la ville, la suppression de la typhoïde à Lausanne ou du goître à Berne, les cures de gymnastique préventive pour la santé.
- **pionnier de l'olympisme**. Sportif, il lie amitié dès 1908 avec le baron Pierre de Coubertin et le secondera en qualité de secrétaire du Comité Olympique Suisse, jusqu'à la disparition du fondateur du CIO en 1938. Rappelons que Lausanne abrite depuis le début du XX^{ème} siècle le siège du CIO et le Musée Olympique.
- **fondateur et animateur** des Amitiés Grécosuisses, c'est tout naturellement pour se lier avec le pays berceau des Jeux Olympiques que le docteur Messerli, aux côtés du baron, fête avec la Grèce en

- 1918 le 25^{ème} anniversaire du rétablissement des Jeux. Dix ans plus tard, il fonde les Amitiés Grécosuisses.
- **poète**, membre de la Stella Valdensis depuis 1906, il est l'auteur de sonnets en 1955 lors d'un voyage en Provence, notamment chez le neveu de Frédéric Mistral, et d'un recueil de poèmes en 1958.
- **Rhodanien**, membre fondateur du Cercle de la Voile, du Cercle de Nageurs et de l'Union Nautique d'Ouchy, il réunit ces sociétés avec la Société Vaudoise de Navigation et la Société de Sauvetage pour fonder en 1934 la **Confrérie des Pirates d'Ouchy** dont il sera le *Grand Patron*.



Les Rhodaniens sur La Vaudoise en 2018, lors de leur voyage Aux sources du Rhône

La même année, il organise la Fête du Rhône de Lausanne en qualité de vice-président de l'Union Générale des Rhodaniens, aux côtés de son fondateur, Gustave Toursier.

Passionné par la France et ardent promoteur de l'amitié franco-suisse, il sera l'homme-clé pour l'organisation des Fêtes du Rhône sur le territoire helvétique. C'est à son initiative qu'en 1948 les Pirates d'Ouchy achètent la barque à voiles latines *La Viollette* aménagée pour les passagers et renommée désormais *La Vaudoise*, seul monument historique vaudois flottant. Reconstituée en 2014-2015, elle a fait le bonheur des membres de l'Alliance des Rhodaniens en juin 2018. Le docteur Messerli est aussi à l'origine de la Commission Internationale pour la protection des eaux du Léman.

Le docteur Messerli, un grand homme trop oublié dont la parution de la biographie par Jean-Philippe Chenaux comble assurément une lacune.

M.R.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS

 *A vos agendas !*

➔ **Mardi 7 avril 2020 à 18 heures 30**, Grand Amphithéâtre de l'Université de Lyon, 90 rue Pasteur, Lyon 7^{ème}.

Conférence organisée par la Confluence des Savoirs, en partenariat avec l'Alliance des Rhodaniens, la Fondation du Patrimoine et Cap sur le Rhône :

Patrimoine, dévotion, légendes du Rhône : les imaginaires dans l'histoire des gens d'un fleuve.

Avec Nicolas Millet, administrateur territorial, délégué régional adjoint à la Fondation du Patrimoine, André Julliard, ethnologue, et Nadine Guigard, directrice de projet à Cap sur le Rhône.
Grand Amphithéâtre de l'Université de Lyon, 90 rue Pasteur, Lyon 7^{ème}.

Cette conférence sera relayée en multiplex et en direct dans une salle dédiée à Seyssel et à Valence, où seront organisés des événements spécifiques.

Des précisions seront communiquées début mars par mél et seront disponibles sur le site Internet
<http://www.confluence-des-savoirs.fr>

➔ **Samedi 16 mai à Chalon - sur - Saône**

Assemblée générale de l'Alliance des Rhodaniens, suivie d'une visite.

➔ **Samedi 30 mai de 12 à 15 heures**

Croisière-repas commentée par Michel Raffin, coorganisée par l'Alliance des Rhodaniens et la Fédération Régionale des Travaux Publics.

Rendez-vous pour départ à midi quai Claude Bernard, face à l'Université Louis Lumière.

Participation : 50 € tout compris.

>>> Bulletin d'inscription inclus dans le présent numéro de L'Echo Rhodanien. Merci de prendre une option dès maintenant en laissant un message au 06/23/74/40/08.

➔ **Du 3 au 8 juin**

Croisière sur le Rhône, de Lyon en Camargue - effectif arrêté.

Adhésions

Individuels :	36 €
Couples :	56 €
Associations et collectivités locales de moins de 2000 habitants :	60 €
Collectivités locales ou groupements de communes de plus de 2000 habitants :	100 €
PME, chambres consulaires :	100 €
Grandes entreprises :	300 €

Contacts

Siège :

Alliance des Rhodaniens

1 bis rue de Dole - 69007 Lyon

Téléphone : 06 23 74 40 08

Courriel : contact@alliance-des-rhodaniens.com

Site Internet : alliance-des-rhodaniens.com

Section Lémanique :

Hélène de Morsier – 12 rue du Perron – CH 1204 Genève

tél. 00 41 22 311 71 43 / 00 41 21 824 11 77

Section Haut – Rhône :

Patrick Blondet – 74910 Bassy — tél. 04 50 56 21 99

Section Gard – Vaucluse – Pays d'Arles : Marie-Noëlle Lesné – 13 boulevard Salvador Allende 13200 Arles, tél. 06 07 50 55 17